

## Prise de position Le Centre Femmes Suisse

### Écoles à horaire continu / structures de jour

Version Septembre 2022

#### Situation de départ

Les écoles à horaire continu sont considérées comme des lieux d'enseignement et de formation et d'encadrement durant toute la journée. Dans son enquête auprès des cantons, la CDIP définit les écoles à horaire continu comme des "écoles proposant un accueil toute la journée (y compris les repas de midi), plusieurs jours par semaine". L'offre d'une école à horaire continu comprend, outre l'enseignement, le repas de midi, les collations et les devoirs surveillés ainsi que d'autres offres de formation et d'encadrement. Le personnel d'encadrement et les enseignants forment une équipe et accompagnent les élèves. L'offre d'école à horaire continu est une forme de structure d'accueil de jour, également appelée offre d'accueil extra-scolaire ou extrafamilial. Selon la classification des formes de prise en charge du DFI et de l'OFS (2015<sup>1</sup>), il existe pour les enfants scolarisés deux formes de prise en charge institutionnelle, deux formes de structures de jour :

- des structures de jour modulaires (type 2), dans lesquelles il est possible de choisir entre différentes unités d'accueil facultatives (matin, midi, après-midi) plusieurs jours par semaine. Ces unités peuvent se trouver dans le même bâtiment que l'école ou à l'extérieur. L'organisme responsable peut être public (l'école : niveau cantonal et/ou communal) ou privé. Cette catégorie comprend également l'offre modulaire ou facultative ou encore l'offre ouverte d'une école (de jour) en Suisse<sup>2</sup>.
- Les structures de jour liées (type 3) sont des structures d'accueil à plein temps, également appelées écoles à horaire continu ou écoles à horaire continu liées ou encore écoles à plein temps, avec des unités d'accueil avant et après l'école ainsi qu'à midi, qui ne peuvent généralement pas être choisies librement et les enfants doivent être présents au moins pendant une partie des unités d'accueil. Les structures de jour sont généralement situées dans le même bâtiment que l'école. L'organisme responsable est généralement public (l'école : niveau cantonal et/ou communal).

En résumé, on peut donc dire qu'il existe une distinction entre l'école à horaire continu obligatoire (ou liée<sup>3</sup>) et l'école à horaire continu facultative (ou modulaire<sup>4</sup> ou inspirée de l'Allemagne). Indépendamment de la forme choisie, la mission est complexe et exigeante.

---

<sup>1</sup> Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants. Typologie des modes d'accueil, disponible sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.1343435.html>

<sup>2</sup> Par exemple les offres d'école de jour dans le canton de Berne

<sup>3</sup> Le canton de Zoug utilise les termes d'école à horaire continu "lié" et "modulaire". La grande majorité des cantons D parle d'écoles à horaire continu obligatoires et facultatives. En Suisse romande, on parle d'Accueil parascolaire modulable et d'écoles à horaire continu.

<sup>4</sup> Cf note 1

## Égalité des chances et conciliation

L'évolution des structures familiales et les compositions socioculturelles les plus diverses des classes scolaires constituent un défi pour les parents, l'école et la société. Afin d'offrir à tous les enfants les meilleures chances de départ dans le quotidien scolaire, les écoles à horaire continu sont une option discutée depuis de nombreuses années. L'école à horaire continu peut contribuer grandement à l'égalité des chances, dans la mesure où non seulement les enfants issus de familles peu instruites ou de familles qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas soutenir leurs enfants à la maison, mais aussi tous les enfants, indépendamment de leur milieu social, ont la possibilité de bénéficier de l'encouragement global nécessaire à l'école à horaire continu. Cela ne concerne donc pas uniquement les devoirs et les questions générales d'éducation, mais permet également d'encourager les enfants dans d'autres domaines. Les écoles à horaire continu de haute qualité pédagogique favorisent souvent, dans des groupes d'âges mélangés, l'encouragement des capacités émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives, comme le constatent la CDIP et la CDAS (2018) dans leur déclaration commune<sup>5</sup>. Une étude du Fonds national a ainsi pu démontrer que les élèves qui profitent durablement d'une offre d'école à horaire continu facultative de bonne qualité ont tendance à mieux se développer sur le plan des performances scolaires. <sup>6</sup>Grâce à un personnel qualifié, les potentiels peuvent être reconnus et encouragés et les éventuels déficits peuvent être comblés à temps. En outre, ces structures permettent aux enfants de se rapprocher d'activités extrascolaires auxquelles ils n'auraient peut-être pas accès autrement, par exemple le contact avec l'école de musique, les clubs de sport, etc. Il est toutefois essentiel que l'école à horaire continu soit utilisée ou puisse être utilisée par tous les enfants. Dans l'ensemble, il ressort de la même étude du Fonds national<sup>7</sup> que les offres d'école à horaire continu sont moins utilisées par les enfants issus de familles à revenu moyen. Cela signifie que l'offre actuelle, avec sa structure de coûts, n'est pas attractive et accessible à toutes les familles et ne peut pas conduire à une plus grande égalité des chances.

La qualité pédagogique de l'école à horaire continu - enseignement et offre d'école à horaire continu - est en outre décisive pour réussir à encourager les potentiels des enfants de manière diversifiée et à compenser les déficits à un stade précoce. L'éducation formelle et non formelle doit donc être assurée par une seule et même école à horaire continu. La direction de l'école est responsable de l'éducation formelle et non formelle. L'enseignement et l'offre de l'école à horaire continu doivent être intégrés dans la structure et le contenu de l'école à horaire continu tout au long de la journée.

Les écoles à horaire continu permettent aux parents de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle. La majorité des parents exercent une activité professionnelle à temps plein ou à temps partiel et recherchent des offres d'accueil optimales et de qualité afin que leurs enfants soient pris en charge et encouragés pendant que leurs parents travaillent. Le besoin d'une offre plus importante en matière d'accueil extrafamilial des enfants est évident. En 2020, 88% des femmes âgées de 25 à 39 ans exerçaient une activité professionnelle. 80% des mères d'enfants de moins de 12 ans travaillent à temps partiel. La majorité de celles qui souffrent de sous-emploi souhaitent<sup>8</sup> augmenter leur temps de travail. Mais les obstacles sont

<sup>5</sup> <https://www.sodk.ch/fr/themen/politique-familiale/accueil-extrafamilial/>

<sup>6</sup> Frei, Schüpbach & Nieuwenboom (2018) verfügbar unter: [https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-658-19024-8\\_12](https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-658-19024-8_12)

<sup>7</sup> Schüpbach et al. (2017), verfügbar unter: [https://www.waxmann.com/index.php?eID=download&id\\_artikel=ART102908&uid=frei](https://www.waxmann.com/index.php?eID=download&id_artikel=ART102908&uid=frei)

<sup>8</sup> Gemäss BFS sind ca. 7% aller erwerbstätigen Frauen unterbeschäftigt und 54% dieser wünscht eine Erhöhung des Arbeitspensums.

nombreux, car la question de la garde des enfants n'est souvent pas résolue. Pourtant, il ne fait plus guère de doute aujourd'hui que des possibilités d'accueil de qualité, tant pour les enfants non encore scolarisés que pour les enfants scolarisés, sont importantes pour l'économie. On lui accorde une grande importance en matière de politique économique.

Depuis plus de 20 ans, les responsables de la politique familiale et les spécialistes mettent l'accent sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. En ces temps de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce thème est désormais sur toutes les lèvres. La promotion de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale permet d'assurer le minimum vital et contribue à la lutte contre la pauvreté des familles. Enfin, il y a une autre raison d'accorder plus d'attention à ce thème : depuis que le Tribunal fédéral a récemment décidé que les parents divorcés devaient s'occuper d'eux-mêmes financièrement, les femmes, notamment, qui travaillent trop souvent à temps partiel, sont confrontées à de nouveaux défis. Les écoles à horaire continu sont donc également importantes de ce point de vue.

### **Critères de qualité**

Les écoles à horaire continu doivent accompagner les enfants, favoriser leur potentiel de développement et leur bien-être. Cela représente un critère de qualité exigé par la politique de l'éducation. En effet, le bien-être de l'enfant et le développement de son potentiel doivent toujours être au centre de l'accueil extrafamilial. Cela est notamment possible lorsque les offres de formation et de prise en charge extra-scolaires avant et après les cours ainsi qu'à midi permettent de mettre en place de multiples processus de formation dirigés et auto-organisés.

Les écoles à horaire continu sont confrontées à des défis particuliers, car elles doivent continuer à développer des structures et des processus en ce qui concerne les critères de qualité basés sur des preuves.

Il faut une offre accessible et adaptée aux besoins ainsi qu'un personnel qualifié. Ce dernier aspect en particulier doit être considéré au cœur du bien-être de l'enfant et de ses besoins. La qualité des écoles à horaire continu dépend de différents paramètres :

- Structure : taille des groupes, taux d'encadrement, locaux, alimentation, etc.
- Personnel : personnel qualifié, rémunération adéquate, taux d'occupation intéressant, offres régulières de formation continue.
- Concept pédagogique de l'école à horaire continu dans son ensemble et de l'offre de l'école à horaire continu en particulier.
- Assurance qualité par le développement d'une grille d'orientation<sup>9</sup> /de normes de qualité<sup>10</sup> pour le développement de l'école et une évaluation régulière de l'école également pour l'école à horaire continu (enseignement et structures de jour).

---

<sup>9</sup> Désignation dans le canton de Bâle-Ville, disponible sous : <https://www.edubs.ch/schulentwicklung/evaluation-vs>

<sup>10</sup> Bezeichnung in Berlin: Qualitätsstandards für die inklusive Berliner Ganztagschule, verfügbar unter: [https://bildungsserver.berlin-brandenburg.de/fileadmin/bbb/schule/schulentwicklung/Ganztagschule/Material\\_GT/2021\\_11\\_25\\_Qualitaetsstand\\_inkl\\_BlnGanztagschule.pdf](https://bildungsserver.berlin-brandenburg.de/fileadmin/bbb/schule/schulentwicklung/Ganztagschule/Material_GT/2021_11_25_Qualitaetsstand_inkl_BlnGanztagschule.pdf)

- Les pouvoirs publics garantissent une vision politique globale, afin de réunir ainsi les domaines politiques concernés en une vision d'ensemble dans le domaine des structures de jour.
- Les pouvoirs publics veillent à ce que les tarifs de prise en charge soient financables.

### **Financement - les différents organismes responsables des écoles à horaire continu)**

Le financement des écoles à horaire continu est actuellement réglé différemment d'une commune à l'autre, d'un canton à l'autre, ce qui entraîne une inégalité de traitement très gênante pour les enfants en âge préscolaire et scolaire. Cela réduit l'égalité des chances et met en danger le potentiel de développement des enfants.

En général, les pouvoirs publics partent du principe qu'à l'âge préscolaire, l'accueil extrafamilial des enfants est facultatif et que les parents doivent participer aux frais. Mais les coûts élevés pour les parents entraînent des discriminations, malgré des tarifs de garde différenciés, car les parents à bas revenus, souvent aussi d'origine étrangère, utilisent beaucoup moins les offres de la crèche.

Cette problématique se poursuit aujourd'hui au niveau scolaire, car aucune obligation n'a encore été imposée pour les écoles à horaire continu financées par l'Etat.<sup>11</sup>

### **Avantages des écoles à horaire continu pour les enfants, les parents et la société**

Comme les pouvoirs publics peuvent être d'une part le canton et d'autre part les communes, il est important que la Confédération participe également au financement des écoles à horaire continu. Cela peut être rendu possible, par exemple, par des financements de départ ou des programmes d'impulsion, comme cela a déjà été fait depuis 2003 dans le domaine de la création de places d'accueil extrafamilial. Les trois niveaux de l'État profitent finalement aussi des recettes fiscales supplémentaires, raison pour laquelle il faut exiger une participation de tous les niveaux.

De même, l'économie devrait être sensibilisée à ce sujet et invitée à participer au financement de ces écoles de jour. En fin de compte, les entreprises profitent de la main-d'œuvre qualifiée supplémentaire, ce qui renforce l'économie.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur un autre point très important qui, à notre avis, implique une responsabilité supplémentaire des trois niveaux de l'État<sup>12</sup>. Depuis les décisions du Tribunal fédéral en matière de droit de la famille, qui a abandonné le principe du "mariage pourvoyeur" pour celui de l'autosuffisance, les femmes sont en principe tenues de se réinsérer dans le processus d'activité professionnelle. Il est donc non seulement indispensable qu'il y ait suffisamment de places d'accueil, mais aussi que les communes, les cantons et la Confédération apportent un soutien financier. Ce n'est qu'ainsi qu'une réinsertion dans le monde du travail sera possible et non pas entravée ou empêchée par le manque de structures d'accueil.

---

<sup>11</sup> Seul le canton de Zurich prévoit d'en faire un dans les années à venir.

<sup>12</sup> Quellen: Familienergänzende Kinderbetreuung, Gemeinsame Erklärung der EDK und der SODK vom 21. Juni 2018, (ersetzt die Erklärung vom 13. März 2008) / Auszug aus dem Protokoll Gemeindeversammlung Dez. 2010 zur Modulare Tagesschule Cham

**Revendications politiques (à élaborer lors de la réunion d'automne, il ne s'agit ici que de propositions)**

- Sachant que l'accès gratuit aux écoles à horaire continu fait actuellement l'objet de critiques politiques, les cantons doivent tout mettre en œuvre pour que l'accès aux familles maintienne l'incitation à travailler pour les deux parents. Les prix doivent être fixés de manière que chaque enfant ait la possibilité d'être pris en charge par l'école à horaire continu.
- Dans l'ensemble, il ressort de notre étude que les offres d'école à horaire continu sont moins utilisées par les enfants issus de familles à revenu moyen. Pour que l'offre soit également intéressante pour ces familles, la structure des coûts doit être modifiée et les coûts pour les familles à revenus moyens et élevés doivent être réduits.
- En ce qui concerne le financement, je pense qu'un changement complet de mentalité est nécessaire à long terme : Hormis éventuellement le repas de midi (financement en fonction du revenu), l'offre d'école à journée continue devrait être gratuite pour les familles, - l'école à journée continue faisant partie du système d'éducation public - si l'on souhaite ainsi obtenir une plus grande égalité des chances.
- La Confédération doit mettre en place un financement d'impulsion pour les écoles à horaire continu, à l'instar du programme d'accueil extrafamilial des enfants en bas âge (il s'agit ici d'augmenter le nombre de places d'accueil), afin de soutenir les cantons dans leurs projets d'écoles à horaire continu. Permettre l'accès dans tous les cantons, en particulier dans les régions économiquement faibles → mais il faut de la qualité → Celui qui développe une école à horaire continu avec un concept pédagogique selon certaines directives reçoit un financement initial de la Confédération.
- Modèle similaire à celui de la ville de Zurich avec des horaires fixes et des horaires libres : École à journée continue jusqu'à 16h00 - Au-delà, d'autres offres facultatives sont disponibles.
- Écoles à horaire continu obligatoires ou facultatives ?
- Intégration obligatoire des enfants d'âge préscolaire dès l'âge de trois ans, au moins 2 jours obligatoires de groupe de jeu ou de garderie.
- Proposition de financement : la Confédération doit participer au financement.
- La déclaration commune de la CDIP et de la CDAS doit être mise en œuvre et la Confédération doit élaborer les propositions de financement à cet effet. Cette mise en œuvre doit être réalisée dans les cantons dans un certain délai.
- L'économie doit éventuellement être impliquée dans le financement.